



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



Rapport de la 15ème Réunion du Comité permanent de la CMS

Bonn, Allemagne, 23-24 janvier 1997
(Préparé par le Secrétariat)

Remarques liminaires

1. Le Président a ouvert la réunion en faisant remarquer que tous les membres du Comité permanent, à l'exception du représentant de l'Afrique (Niger), qui semblait avoir eu des difficultés de voyage, devaient être présents. Le représentant des Amériques et des Caraïbes devait arriver à temps pour la séance de l'après-midi. Le Président a souhaité la bienvenue aux observateurs des Parties non-membres du Comité et a noté avec satisfaction la présence du représentant du Ministère allemand des Affaires étrangères. L'absence d'un représentant du PNUE, lui avait-on dit, était due au fait que la présente réunion coïncidait avec celle du Conseil d'administration du PNUE. Enfin, il a exprimé sa gratitude à l'égard du Gouvernement allemand pour les excellentes dispositions prises pour la réunion.
2. Le Dr. Ritter von Wagner, représentant du Ministère allemand des Affaires étrangères, a confirmé que l'Allemagne continuerait de soutenir les activités du Secrétariat et sa présence à Bonn. Le Ministère des Affaires étrangères accueillerait également les réunions de la CMS dans ses locaux lorsqu'on le lui demanderait, dans la mesure du possible. Il a ajouté que l'Allemagne s'efforcera de continuer de promouvoir l'intérêt de non-Parties dans la Convention soulignant que la CMS n'aurait d'importance que si ses membres reflétaient mieux le monde. Il espérait que le Secrétariat tirerait bénéfice de sa nouvelle implantation et de contacts avec d'autres institutions des Nations Unies. Il a expliqué que Bonn devenait un centre international pour les activités des Nations Unies et que le Gouvernement espérait en attirer d'autres, citant l'exemple du Secrétariat de la Convention sur la désertification, au sujet duquel une décision devait intervenir en automne 1997. Le Dr. Wagner a également fait l'éloge de l'engagement personnel à l'égard de la Convention de M. Müller-Helmbrecht, Coordonnateur.
3. Le Président a estimé que la Convention s'était développée favorablement au cours de ces dernières années, ajoutant que les nouveaux locaux amélioreraient les conditions de travail et permettraient un développement planifié. Il a souligné la générosité du Gouvernement allemand, disant qu'il avait amplement dépassé les obligations ordinaires d'un dépositaire.
4. Le Coordonnateur a remercié le Dr. Ritter von Wagner pour ses commentaires élogieux et pour l'offre d'accueillir les réunions de la CMS dans les locaux du Ministère des Affaires étrangères. Il a également remercié le Dépositaire, mentionnant particulièrement les fonctionnaires du Ministère de l'Environnement qui ont longuement et assidûment travaillé pour assurer le transfert du Secrétariat dans ses nouveaux locaux. Il a noté que le Secrétariat était proche des bureaux de son Ministère de l'Environnement, ce qui permettrait une coopération plus étroite à l'avenir. Il s'est excusé de tout retard dans la production et la diffusion des documents de base pour la réunion, expliquant que ce retard était dû aux difficultés logistiques ayant fait suite au déménagement.
5. Le Coordonnateur adjoint, M. Hykle, a présenté la liste des documents qui avaient été préparés pour la réunion, presque tous étant disponibles dans les trois langues de travail. Le Comité a accepté le seul amendement proposé au règlement intérieur du Comité (document Inf.3), portant sur l'admission du Président du Conseil scientifique en tant qu'observateur au Comité permanent, reflétant un accord précédent sur cette question au sein du Comité. L'ordre du jour a alors été adopté sans amendement.

Point 3 de l'ordre du jour: rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions

Recrutement de nouvelles Parties

6. Le Coordinateur a expliqué que le recrutement de nouvelles Parties à la Convention avait continué d'être une priorité. Plutôt que de présenter un rapport oral et complet, il a prié le Comité de se référer aux numéros 5 et 6 du Bulletin de la CMS qui faisaient état des progrès accomplis dans ce domaine. Les contacts personnels pris par lui et le Coordinateur Adjoint sembleraient devoir porter des fruits et un certain nombre de pays, notamment en Europe centrale et méridionale (Slovénie, Bulgarie, Roumanie, Autriche, Liechtenstein et Ukraine), avaient manifesté de l'intérêt pour adhérer à la Convention. Il n'y avait aucune nouvelle des Etats Baltes. Cependant, des contacts officieux indiqueraient que deux de ces trois Etats envisageraient une adhésion. Il y avait des signes positifs d'autres régions du monde telles que la Mongolie, la Turquie et certains pays de l'Amérique Latine. Il s'est félicité de l'adhésion du Togo en 1996 et a déclaré que l'instrument de ratification du Tchad était attendu, suivant l'adoption en octobre 1996 du projet de ratification par le parlement de ce pays. Enfin, il espérait que le Secrétariat et les Parties, par leurs activités, feraient progressivement mieux connaître la Convention comme un instrument efficace de conservation dans le monde entier.

7. Le Président s'est montré optimiste en ce qui concerne le rapport et a insisté pour que ces progrès soient accélérés, notamment dans des régions moins bien représentés parmi les adhérents à la Convention, à savoir les Amériques, l'Afrique et, plus particulièrement, l'Asie. La représentation de ces régions - et de pays clés - par des observateurs à la cinquième session de la Conférence des Parties devrait être vigoureusement encouragée.

Situation des effectifs du Secrétariat PNUE/CMS

8. Le Coordinateur adjoint a demandé à la réunion de se référer aux deux numéros les plus récents du Bulletin de la CMS qui résument la situation actuelle en ce qui concerne le personnel. Depuis la dernière réunion du Comité en février 1996, le poste d'assistant administratif rendu vacant par le départ de Mme Eva-Maria Tomczak a été pourvu par Mme Christina Heuft. Un nouvel administrateur de programme adjoint, M. Hubert-Marie Cuvelier, avait été recruté avec un contrat d'un an à compter d'août 1996. En outre, une consultante, Mme Hilda Lunscken, avait été employée pour une durée de six mois pour remplir des tâches qui, sans cela, auraient été assumées par un fonctionnaire permanent chargé de l'information, afin d'aider à la préparation de la cinquième session de la Conférence des Parties. Il a souligné l'importance de pourvoir très prochainement ce poste d'une manière permanente. Il a fait remarquer qu'un poste de secrétaire non encore pourvu signifiait que d'autres fonctionnaires devaient faire de nombreuses heures supplémentaires.

9. Le Dépositaire s'est intéressé à ce qu'avait fait le Secrétariat à la suite de la suggestion du Comité selon laquelle du personnel temporaire pourrait être recruté avec des contrats à court terme pour alléger le travail, en raison des délais nécessaires au recrutement de nouveaux membres du personnel. Le Président a ajouté que d'autres conventions étaient confrontées à des problèmes semblables. La CITES avait créé un groupe de travail pour traiter cette question qui sera examinée, une semaine plus tard, à la réunion du Conseil d'administration du PNUE sur l'ordre des Parties intéressées. Il a déclaré que cette question devait être évoquée à la prochaine conférence de la CMS. Le Coordinateur a fait remarquer que certains membres du personnel travaillaient déjà avec des contrats à court terme ou étaient détachés par des organismes gouvernementaux, mais que même ces recrutements exigeaient du temps et présentaient des difficultés car il fallait trouver des candidats adéquats. Il a ajouté que dès qu'il était employé pour une période initiale le nouveau personnel avait tendance à créer plus de travail qu'il n'en produisait étant donné le caractère complexe et détaillé des questions dont s'occupent la Convention et le Secrétariat.

10. Le Dépositaire a suggéré également que le Secrétariat entreprenne la même répartition de responsabilités personnelles que celle qui avait été établie par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de simplifier les procédures d'emploi du personnel nouvellement recruté. Le Président a suggéré que ceci pourrait être également effectué par le Secrétariat

de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui négociait alors avec le PNUE sur ces questions. Le Coordinateur a précisé qu'étant donné la complexité et le caractère détaillé des règlements et des procédures appliquées dans le système des Nations Unies, ceci exigerait le recrutement par le Secrétariat d'un autre professionnel très au courant de la gestion du personnel aux Nations Unies. Une telle initiative ne serait peut-être pas justifiée pour un secrétariat relativement restreint comme celui de la CMS. Cependant, d'après lui, les Parties à diverses conventions pourraient avoir un intérêt commun à comparer les dispositions administratives du Secrétariat des Nations Unies vis à vis de l'UNFCCC et celles du PNUE par rapport au Secrétariat de la CDB.

11. Se référant aux commentaires du Dépositaire, le Coordinateur adjoint a rappelé que le Directeur exécutif adjoint du PNUE, présent à la dernière réunion du Comité permanent, avait déclaré que la classification de postes professionnels de P1 à P4 - autrefois effectuée à New York - avait été déléguée au PNUE à Nairobi, ce qui devait réduire le temps nécessaire pour de telles procédures. Il a noté également que lorsque le Directeur exécutif s'est rendu au Secrétariat en août 1996, elle avait appuyé la proposition du Secrétariat selon laquelle les comités de nomination, qui devaient être créés pour le recrutement de personnel professionnel, pourraient se réunir à Bonn pour profiter de la présence d'autres organismes des Nations Unies plutôt que de former ces comités à Genève comme cela était précédemment le cas. Replaçant cette discussion récurrente sur le recrutement dans le contexte, il a fait remarquer qu'il y avait eu une amélioration dans les services du personnel du PNUE par rapport aux années passées et qu'il y avait lieu d'être optimiste.

12. Le Président a expliqué qu'il avait été invité à l'instance la plus élevée de la réunion du Conseil d'administration du PNUE. En raison d'autres engagements, il ne pourra y participer mais ceci est un signe supplémentaire de l'engagement du PNUE d'accroître le dialogue et la collaboration avec les conventions qu'il administre. Le Comité a approuvé sa proposition d'être inclus dans sa lettre déclinant l'invitation, afin d'exprimer le point de vue du Comité selon lequel les intérêts du Secrétariat de la CMS en matière de gestion du personnel et des finances pourraient être mieux servis par des liens plus étroits avec les organismes des Nations Unies à Bonn. Le Président devrait également suivre les progrès accomplis dans l'élaboration de dispositions similaires concernant ces questions entre le Secrétariat de la CDB et le PNUE. Le Dépositaire a ajouté que la situation devait encore être examinée et que l'application des dispositions pour le Secrétariat de la CDB devrait être envisagée si elle permettait plus de flexibilité et de rapidité dans ses procédures.

Relocalisation du Secrétariat à Bonn

13. Le Coordinateur a résumé les événements de l'année précédente qui avaient conduit au déménagement du Secrétariat dans de nouveaux locaux. Etant donné l'absence d'un Accord de Siège officiel au moment du déménagement, le Secrétariat avait été invité par le Gouvernement allemand à déménager sur la base d'une lettre d'intention. Il a ajouté que, malgré l'absence d'un accord plaçant le Secrétariat de la CMS sur un pied d'égalité avec d'autres organismes des Nations Unies à Bonn, le Secrétariat se sentait fort bien installé dans ses nouveaux bureaux et a salué la tâche difficile menée par le Ministère de l'Environnement pour effectuer le déménagement. Le représentant de l'Europe (Pays-Bas) a fait écho aux commentaires du Coordinateur sur la qualité des nouveaux locaux et a ajouté ses remerciements au Gouvernement allemand pour son aide.

14. Le représentant du Dépositaire a expliqué que le déménagement avait donné l'occasion de remplacer les meubles du Secrétariat et une partie de son matériel de bureau aux frais du Gouvernement allemand. En outre, un nouvel Accord de Siège était en cours de négociation pour le bail du Secrétariat et les dispositions d'occupation des nouveaux locaux. D'après lui, bien qu'il estimait qu'aucun problème n'existât concernant l'Accord en vigueur et que beaucoup de ses dispositions s'appliqueraient encore, l'installation du Secrétariat dans des locaux partagés avec d'autres organismes des Nations Unies constituait une occasion de mettre à jour et de revoir les dispositions existantes. Il a ajouté que l'Accord de Siège exigeait une étude approfondie par un certain nombre de Ministères mais il a espéré que l'Accord serait mis au point très rapidement.

Mise à jour des Accords de la CMS

ACCOBAMS

15. Le Coordinateur adjoint a fait un rapport sur les progrès très encourageants accomplis en ce qui concerne cet Accord qui avait été conclu à Monaco en novembre 1996 après cinq ans de mise au point. Accord très bien constitué dont il a estimé que les dispositions étaient une amélioration par rapport à celles d'ASCOBANS. Onze gouvernements avaient déjà signé l'Accord lors d'une cérémonie qui avait eu lieu à la conclusion de la session de négociation. Certaines de ces signatures étaient soumises à la ratification des autorités de ces pays mais il avait bon espoir que l'Accord serait mis en vigueur pendant l'année en cours. Ceci exigerait sept membres : deux de la région de la mer Noire et cinq de la Méditerranée.

Mémoire d'Accord sur la grue de Sibérie

16. Les progrès accomplis à ce sujet avaient été également très gratifiants. Un second atelier d'experts - qui avait eu lieu à Bharatpur, Inde, en novembre 1996 - avait amené sept des neuf Etats de l'aire de répartition à devenir signataires, plusieurs d'entre eux n'étant pas Parties à la CMS. Un Plan de conservation général avait été adopté. Il était plus détaillé que le plan général adopté au premier atelier qui avait eu lieu à Moscou en mai 1995.

Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (sigle anglais : AEWA)

17. Le représentant de l'Europe a fait savoir que le Soudan avait récemment signé l'Accord qui réunissait maintenant un total de six signatures et d'une ratification, la Finlande étant également sur le point d'apposer sa signature. Le Secrétariat intérimaire avait diffusé un bulletin distribué à tous les Etats de l'aire répartition, un second numéro étant en cours de préparation. Il a annoncé la publication du premier document de base de l'Accord : un atlas des migrations aériennes des Anatidae en Afrique et en Eurasie occidentale. Le Gouvernement des Pays-Bas venait d'approuver un budget de 100 000 florins hollandais afin de compiler des données sur tous les oiseaux couverts par l'Accord. Des exemplaires de l'atlas des migrations aériennes avaient été mis à la disposition des membres du Comité permanent et deux copies devaient être envoyées au correspondant de chacun des quelque 120 Etats de l'aire de répartition.

18. Le Coordinateur a ajouté que les travaux du secrétariat de l'Accord donnaient déjà des résultats encourageants. La concentration des efforts sur les activités internationales relatives aux espèces migratrices, si elle se poursuivait de la même manière, pourrait fournir un bon modèle pour d'autres régions du monde. L'AEWA était le fleuron des Accords de la CMS réunissant l'Afrique, l'Europe, le Moyen-Orient et l'Asie. Il a ajouté que lorsque les Parties prennent l'initiative dans la mise au point et l'application d'Accords, bien plus peut être accompli, comme les Pays-Bas l'ont prouvé. Il a fait l'éloge de l'initiative du gouvernement de ce pays de financer des projets, invitant les autres pays à suivre son excellent exemple.

EUROBATS

19. M. Eric Blencowe, Secrétaire exécutif de l'Accord sur les chauves-souris d'Europe, a commenté les progrès accomplis en ce qui concerne l'Accord depuis la dernière réunion du Comité permanent. La Pologne avait ratifié l'Accord, ce qui faisait un total de 13 Parties. Il y avait des signes positifs pour l'adhésion de la Lituanie, de la Lettonie, de l'Ukraine et de la Fédération de Russie. Le Comité consultatif s'était réuni pour la première fois en avril 1996. Le Secrétariat avait facilité la présence d'un certain nombre d'observateurs des Etats de l'aire de répartition de l'Europe centrale et orientale, initiative qui serait répétée à la seconde réunion la semaine suivante à Cracovie, Pologne. En abordant le programme de travaux adopté par la réunion des Parties en 1995, le Comité avait effectué un certain nombre d'analyses critiques de méthodes d'étude de chauves-souris et du comportement migratoire d'espèces représentatives. Le Secrétaire exécutif a ajouté que les relations spéciales dont il jouissait en travaillant

à temps partiel pour le Secrétariat de la CMS s'étaient révélées utiles pour les deux secrétariats et il a apporté un argument supplémentaire en faveur de l'idée d'intégration des secrétariats des Accords européens dans celui de la Convention mère.

ASCOBANS

20. Le Coordinateur a indiqué que l'année précédente avait été difficile en raison des démissions successives de deux secrétaires exécutifs. Il espérait que la situation s'améliorerait, maintenant qu'un nouveau secrétaire, Mme Jette Jensen, avait été nommé.

Courlis à bec grêle

21. Le Coordinateur a fait savoir que peu de progrès avaient été accomplis l'année dernière sur ce Mémoire d'Accord. Cependant, le Secrétariat avait fourni un rapport général de situation sur l'espèce, rapport qui avait été généralement bien accueilli par les Etats de l'aire de répartition. En outre, le Secrétariat avait collaboré avec l'Institut Royal belge de Sciences naturelles pour élaborer un plan d'action général et avait envisagé de tenir une réunion d'experts d'Etats de l'aire de répartition clés au cours du troisième trimestre de 1997 pour laquelle un financement devait être recherché.

Outarde houbara

22. Le Coordinateur a expliqué que l'Arabie Saoudite avait pris la tête de cet Accord et avait diffusé un projet de texte par l'intermédiaire des canaux diplomatiques. Malheureusement, en raison d'autres priorités, il n'avait pas encore été possible de diffuser ce texte sous l'en-tête de la CMS et de l'envoyer aux principaux correspondants dans les ministères de l'Environnement. Cependant, le Secrétariat le ferait en priorité après la réunion du Comité permanent.

Grande outarde

23. Le Coordinateur a fait état de certains progrès accomplis en la matière avec une proposition de la Hongrie examinée d'un point de vue juridique et technique, mais beaucoup de progrès restent à faire. Il est peu vraisemblable que cette proposition soit mise au point dans sa forme définitive avant la session de la Conférence des Parties en avril.

24. Le Coordinateur a conclu ses remarques sur l'examen d'Accords en faisant appel aux Parties pour qu'elles fassent connaître leur développement aux Etats voisins non-Parties et aussi pour attirer l'attention des ONG internationales telles que le Fonds mondial pour la nature et l'UICN. Il a ajouté qu'il espérait que le "Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère", administré actuellement par le Conseil de l'Europe fournirait un moyen pour appliquer les Accords concernant des pays européens. Si cette initiative était couronnée de succès, le Secrétariat pourrait consacrer plus de temps et de ressources à la conclusion d'Accords dans d'autres régions du monde. A cet effet, il avait envoyé une liste de projets concernant des pays européens au Conseil de l'Europe. Le Président a fait remarquer que les progrès accomplis au sujet des Accords étaient dans l'ensemble très satisfaisants et a ajouté qu'il espérait voir plus de progrès accomplis sur les reptiles marins et les grands mammifères terrestres.

Consultations pour favoriser la conservation d'espèces migratrices

25. Le Coordinateur adjoint a fait un rapport sur les activités que le Secrétariat avait contribué à coordonner grâce aux 500 000 dollars des E.U. mis de côté par la Conférence des Parties, notant que l'étendue géographique de la liste permettrait d'écarter le mythe selon lequel la CMS était confinée à l'Europe. En 1996, le Secrétariat avait financé une étude sur la répartition des cétacés dans les eaux de la Malaisie et des Philippines. Un rapport général était maintenant parvenu et serait diffusé dès que possible. En janvier 1997, la CMS avait patronné un atelier sur les tortues marines à Bhubaneswar, Inde, attirant des participants des Etats de l'aire de répartition du nord de l'océan Indien. Le Dr. Colin Limpus

(un des experts nommés auprès du Conseil scientifique) y avait participé et avait fait une série de cours de formation qui avaient été très appréciés. Cette activité était une des premières à être entreprises conjointement avec le "Groupe spécialiste Tortues marines de la Commission de la Sauvegarde des Espèces " de l'UICN. Une partie de ces travaux avait été retardée et le Coordinateur adjoint espérait voir d'autres progrès dans les mois à venir.

26. Des activités pour la conservation des ouettes à tête rousse du Chili et de l'Argentine avaient été entreprises par M. Pablo Canevari, Administrateur technique du Secrétariat, en outre, un atelier avait été organisé sur la CMS et les espèces migratrices à Valdivia, Chili, en décembre 1996. Les autres activités qui devaient être effectuées sous la bannière de la CMS comportaient notamment un plan d'action sur les ongulés sahélo-sahariens élaboré par l'Institut Royal belge de Sciences naturelles, ainsi qu'un atelier s'y référant qui devrait probablement avoir lieu à la fin de 1997. En outre, il y avait une proposition de projet pour les cétacés vivant au large de la côte de l'Afrique de l'ouest et une modeste proposition pour un atelier sur les dauphins en Amérique latine. Ces deux projets fournissaient un autre moyen de faire connaître la Convention à des régions du monde mal représentées.

27. Le représentant de l'Europe a donné son aval à la liste et au programme d'utilisation des 500 000 dollars des E.U. ajoutant qu'une telle gamme d'activités réalisées par l'intermédiaire de consultations extérieures serait une bonne méthode à appliquer dans l'avenir. Le Président a conclu le point en disant que la Conférence des Parties devrait envisager la manière de renforcer certaines de ses activités dans la mise au point d'autres Accords et Mémoires d'Accord.

Liens de la CMS avec d'autres conventions pertinentes, lien avec des organisations non gouvernementales

28. Le Coordinateur a expliqué que ceci avait été une priorité. Les progrès portaient notamment sur la mise au point et la conclusion d'un Mémoire d'Accord avec le Secrétariat de la Convention sur la Diversité biologique (CDB). Un Mémoire de Coopération similaire était en cours de négociation avec le Secrétariat de la Convention Ramsar mais aucun progrès n'avait été accompli depuis octobre 1995. Cet accord était important pour l'application de l'AEWA compte tenu de certains chevauchements de responsabilités. Il a dit qu'il poursuivrait la question avec le Bureau Ramsar à la mi-février lorsqu'il serait à Gland pour d'autres affaires. Des discussions avec le secrétariat de la Convention de Berne avaient eu lieu l'année précédente et celles-ci seraient reprises en 1997. Le Coordinateur a indiqué que les progrès accomplis au titre du Programme sur la conservation de la faune et de la flore arctiques (sigle anglais CAFF) étaient très comparables à ceux accomplis au titre de la CMS et qu'il était intéressant de noter que très peu de Parties à la CAFF étaient également membres de la CMS. Il a relevé la nécessité de coopérer avec la CAFF pour certaines activités et d'encourager ses Parties à adhérer à la CMS. Le Coordinateur a précisé qu'en raison d'un manque de moyens il n'y avait eu que peu de liaisons entre la CMS et les activités du programme du PNUE.

29. Le Coordinateur avait assisté à la troisième réunion de la Conférence des Parties à la CDB (Buenos Aires, novembre 1996) et avait essayé, sous couvert du Mémoire d'Accord entre la CMS et la CDB, d'identifier des activités complémentaires afin que les mesures prises au titre de la CMS et de ses Accords puissent être financées dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ensuite, la Conférence avait pris la décision d'inviter le Conseil scientifique de la CMS à établir une liaison avec son homologue scientifique de la CDB et d'inviter les Parties aux conventions de même nature sur la biodiversité à continuer d'essayer d'obtenir un financement du FEM. Un Mémoire d'Accord entre la CDB et le FEM adopté à cette réunion avait accepté clairement la Conférence des Parties à la CDB comme organisation guide pour les priorités et les critères de financement par le FEM.

30. Pour ce qui est des liaisons avec les ONG et les OIG, le Coordinateur a fait état de la conclusion d'un Mémoire d'Accord entre la CMS et le Centre du droit de l'environnement de l'UICN. Ceci avait été réalisé avec l'aval du Comité permanent. Les avantages étaient déjà là sous la forme d'un soutien juridique très satisfaisant dans l'élaboration d'ACCOBAMS. L'UICN avait également élaboré un projet de directives pour l'harmonisation de futurs accords, qui devait être examiné dans le cadre d'un point de

l'ordre du jour ultérieur. Il y avait eu peu de contacts avec "Wetlands International" mais une réunion avec son Directeur devait avoir lieu en février 1997 pour examiner l'élaboration d'un mémorandum concernant la future coopération sur l'AEWA et d'autres questions. La coopération de la CMS a aussi été recherchée dans ce que l'on appelle la "Brisbane Initiative". D'autres liaisons seront établies dans l'avenir.

31. Le Président s'est montré satisfait de ces initiatives mais a exprimé sa déception pour ce qui est de la lenteur des négociations avec la Convention Ramsar : il a exprimé l'espoir d'avoir un mémorandum en place avant la conférence de la CMS en avril. Le Comité a décidé que le Président devrait se mettre lui-même en rapport avec le Bureau Ramsar pour essayer d'accélérer le processus de mise au point. Le Président a conclu ses remarques en déclarant qu'il espérait que les problèmes actuels concernant l'inaccessibilité du FEM - aggravés par le fait que seuls des pays pouvaient faire individuellement des propositions au FEM - trouveraient ultérieurement une solution afin de permettre à des groupes de pays de rechercher des financements auprès du FEM lorsque les propositions avaient une incidence sur les espèces migratrices.

Point 4 de l'ordre du jour : Correction des textes officiels de la Convention

32. Le représentant du Dépositaire a fait savoir que les versions de la Convention en chinois et en arabe (qu'il avait envisagé, en février 1996, d'envoyer aux Nations Unies avec la version russe, à la date de cette réunion) ne seraient envoyées aux Gouvernements pour commentaire que la semaine suivante. Les versions définitives en chinois et en arabe seraient envoyées aux Nations Unies immédiatement après la conclusion de ces consultations et la version russe serait préparée au cours de l'année. Le Dépositaire espérait maintenant avoir les trois versions disponibles à la fin de 1997.

33. M. Hany Tatwani, représentant de l'Asie (Arabie Saoudite), s'est montré satisfait en apprenant que la version arabe officielle serait bientôt prête car le retard dans son élaboration avait empêché de faire davantage de publicité à ce sujet. Le fait que cette version soit disponible présenterait de grands avantages pour les activités promotionnelles de la CMS dans la région.

Point 5 de l'ordre du jour: Promotion de la CMS, y compris les Accords par le Comité permanent

Océanie

34. Le Président a fait savoir que son activité s'était centrée essentiellement sur la Nouvelle-Zélande, importante pour la CMS en raison de ses liens étroits avec les Etats insulaires du Pacifique et de sa grande vitalité dans d'autres accords internationaux concernant l'environnement. Les soutiens viennent à la fois du Ministère des Affaires étrangères et du Département de la Conservation mais ce dernier devrait payer sa contribution à la CMS et il disposait de peu de fonds. Le Président espérait que des progrès concernant un Accord sur les albatros, auquel la Nouvelle-Zélande serait un élément essentiel, pourrait amener le pays plus près d'une adhésion à la CMS. Il avait également pris contact avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée mais le pays étant pauvre, la question d'une adhésion ne constituait qu'une priorité peu élevée.

Europe

35. Le représentant de l'Europe a fait état de progrès plus marqués avec l'Europe occidentale qu'avec l'Europe centrale et orientale. A une réunion, en septembre 1996, des huit pays adhérant à la CAFF - déjà mentionnée - le Dr. Boere représentait à la fois les Pays-Bas et le Secrétariat de la CMS. Il a déclaré qu'un document de travail serait préparé pour la prochaine réunion (septembre 1997 au Groenland) qui examinerait les moyens d'assurer la conservation des espèces hors de la zone couverte par la CAFF. Les Pays-Bas prépareraient cela avec l'aide de l'UICN/ELC. Outre leurs activités européennes, les Pays-Bas

mettaient au point une proposition pour essayer d'accroître la participation de l'Afrique et avaient désigné un conseiller de grande expérience pour l'Afrique de l'ouest afin de promouvoir entre autre la CMS et l'AEWA. De plus, il avait eu des contacts avec la Fédération de Russie mais sans résultat. Les Pays-Bas préparaient un rapport sur les oiseaux d'eau de Russie lequel, espérait-il, encouragerait ce pays à adhérer. On lui avait fait savoir que l'Ukraine serait prête à adhérer une fois que ce pays aurait achevé les procédures similaires pour la CITES et la Convention de Berne.

Amérique du nord

36. Le Président a indiqué qu'il avait eu un entretien avec le Ministre canadien de l'Environnement à la Conférence de l'UICN en octobre 1996. Le Ministre avait été mal informé au sujet de la CMS mais avait promis d'examiner la question. Il n'y avait rien d'autre à ajouter.

Asie

37. Le représentant de l'Asie a fait part des débats du Conseil de coopération du Golfe (sigle anglais : GCC) sur la participation de son observateur à la prochaine Conférence des Parties et de ses efforts pour faire connaître la CMS à d'autres Etats du GCC. Il a ajouté que le Secrétariat du GCC avait répondu favorablement et ferait tout son possible. Il y avait eu des conversations de haut niveau avec un certain nombre de pays du Golfe et avec la Syrie et la Jordanie ainsi que des débats au sujet de l'initiative sur l'outarde houbara (à laquelle la plupart des Etats de l'aire de répartition ne sont pas Parties à la CMS). Il y avait eu également des démarches pour conclure un Accord sur les ongulés de la péninsule arabique auquel participeraient tous les pays voisins de l'Arabie Saoudite. Dès que la proposition serait adoptée en Arabie Saoudite, il essaierait de susciter de l'intérêt d'autres Etats de l'aire de répartition.

Amériques

38. M. Erasmo Vallester, représentant des Amériques et des Caraïbes (Panama), a déclaré que le Panama avait fait des démarches auprès du Venezuela, du Guatemala et d'El Salvador à la dernière conférence de la CITES. Leur accord pour examiner une possible adhésion à la CMS n'a produit à ce jour aucun résultat tangible. Il a admis que la représentation dans les Amériques était on ne peut plus mince, mais il a mentionné des signes encourageants tels que l'initiative des présidents des pays de l'Amérique centrale pour une alliance sur le Développement durable. Il s'agirait d'une initiative générale comprenant des mesures économiques, sociales, politiques et écologiques. Ils avaient commencé par une proposition sur un corridor de l'Amérique centrale qui viserait à la réalisation de projets inter-régionaux pour le développement durable. Le représentant du Panama était également Président de la Commission de l'Amérique centrale pour le Développement et l'Environnement et avait donc une certaine influence sur ses voisins. Il l'emploierait à poursuivre ses encouragements pour les amener à adhérer à la CMS.

Dépositaire

39. Le représentant du Dépositaire a fait état de mesures prises par l'Allemagne pour aider la CMS à l'étranger. Ces mesures étaient également associées à d'autres activités telles que la protection de la biodiversité dans la Fédération de Russie qui avait été une activité prioritaire pour l'Allemagne. Il a indiqué que le Ministre allemand de l'Environnement avait fait une visite au Brésil en 1996 et que, depuis lors, une copie du projet de profile du Brésil préparé pour la CMS par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature avait été acheminée par les voies diplomatiques. Le Ministre ferait une visite aux Etats-Unis en avril 1997 et soulignerait le travail effectué par des organismes comme la CMS. Le Ministère allemand de l'Environnement avait l'intention de financer la création d'une base de données mondiales sur les espèces migratrices. Ce serait une partie de la "Biodiversity Conservation Information Database" patronnée par la CDB laquelle, autrement, ne s'intéresse pas aux espèces migratrices. Il a fait savoir qu'il espérait que cette initiative entraînerait la conclusion d'autres Accords.

40. Le Coordinateur a instamment prié les membres du Comité permanent d'inciter les non-Parties qui participeront à la prochaine réunion du Conseil d'administration du PNUE d'adhérer à la CMS. Il a expliqué qu'une décision à cet effet était prise à chaque réunion mais qu'elle avait été chaque fois ignorée par la plupart des signataires. Il a ajouté qu'il faudrait faire pression à ce sujet à l'occasion d'autres réunions telles qu'une grande réunion comme celle de la Commission sur le Développement durable qui aura lieu en avril 1997 et la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies en juin. Il a également invité les Parties d'une façon pressante à continuer à encourager leurs voisins non-Parties à adhérer à la Convention et il a offert des exemplaires d'une documentation générale préparée par le Secrétariat pour les membres du Comité afin de les aider dans leurs activités promotionnelles en faveur de la CMS.

Point 6 de l'ordre du jour: Examen de l'état actuel des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CMS, budget et ressources de la CMS

41. Le Coordinateur adjoint a présenté le Document 6 et a fait savoir que la moitié des Parties environ avaient payé la totalité de leurs contributions. L'Italie, qui avait le montant le plus important non encore acquitté, avait maintenant payé ses arriérés pour toutes les années sauf une. Il a également indiqué que la Hongrie, Israël et le Bénin avaient profité d'une amnistie pour les contributions non encore versées aux termes d'une offre qui avait expiré le 31 décembre 1996. Dans l'ensemble, il estimait que 90% du montant total non encore versé pouvait être considéré comme récupérable. Il pensait que le retrait de 900 000 dollars des E.U. du Fonds d'affectation spéciale par la COP4 en 1994 afin d'abaisser les contributions et de financer des projets se montant au total à 500 000 dollars des E.U. ne pouvait être répété étant donné l'état actuel du Fonds d'affectation spéciale. Répondant à une question du représentant de l'Europe, il a déclaré que la plus grande partie des 500 000 dollars des E.U. serait allouée avant la fin de la période triennale actuelle. Bien que certaines des activités que ce montant finançait pourraient se poursuivre en 1998, aucune nouvelle activité ne pouvait être parrainée à partir des fonds disponibles. Le Président a indiqué que la contribution de l'Australie avait en fait été versée en mai 1996, bien que ceci n'apparaisse pas dans le tableau. Le Coordinateur adjoint a laissé entendre que ce retard apparent dans le traitement de la contribution pourrait être la conséquence d'un changement du compte dans lequel les contributions à la CMS sont versées à New York. Le PNUE serait prié de faire une enquête.

Point 7 de l'ordre du jour: Co-habitation des secrétariats assurés au titre d'un Accord

42. Le Coordinateur adjoint a présenté le Document 7, expliquant l'historique de cette question. Un groupe de travail avait été créé sous l'égide du Comité permanent pour examiner différentes solutions de co-localisation de secrétariats d'Accords avec le Secrétariat PNUE/CMS. Ce groupe de travail avait été présidé par l'Allemagne, les deux autres membres étant les Pays-Bas et le Royaume-Uni. La dernière fois que le groupe s'était réuni c'était en octobre 1996 pour examiner les points non encore élucidés concernant la solution qu'ils avaient estimé être la meilleure, à savoir : intégration totale avec le secrétariat mère. Il a noté que cette solution envisageait que les services d'un fonctionnaire d'administration et un assistant chargé des finances seraient partagés entre le Secrétariat de la CMS et l'Unité chargée des Accords.

43. L'observateur du Royaume-Uni a précisé qu'à la dernière réunion du Comité consultatif d'ASCOBANS à Copenhague (automne 1996), le Comité avait estimé avantageux de maintenir le lien scientifique du secrétariat avec la "Sea Mammals Research Unit (SMRU)" à Cambridge et avait préféré que le secrétariat y restât. Il a ajouté que le Comité reconnaissait les avantages de partager les mêmes locaux avec d'autres secrétariats à Bonn, mais estimait que les avantages d'être avec le SMRU étaient encore plus grands. Le Royaume-Uni avait changé son point de vue en raison de contacts officieux avec d'autres pays et de son contact avec le secrétariat d'ASCOBANS. Ils rencontreraient le secrétariat dans les deux semaines suivantes où la question serait soulevée à nouveau.

44. Le Coordinateur a rappelé au Comité la Résolution 4.4 (Nairobi, 1994) et l'approche stratégique que la Conférence des Parties avait décidé sur cette question. Il a déclaré que le Royaume-Uni compromettrait cette approche s'il retirait son appui pour le transfert du secrétariat à Bonn. Le

représentant du Dépositaire a déclaré que l'Allemagne s'était engagée pour cette solution et pour le principe de co-habitation des secrétariats pour des raisons logistiques et financières. Le Coordinateur adjoint a fait savoir que le secrétariat d'ACCOBAMS, sous réserve de confirmation de la Conférence des Parties à la CMS, serait installé à Bonn avec le Secrétariat de la CMS. Ceci n'aurait un sens que si ASCOBANS y était aussi.

45. Le Président a donné son aval aux commentaires du Dépositaire ajoutant que la proposition avait une longue histoire. Il a reconnu que les Accords étaient responsables de leurs propres activités mais il a suggéré qu'ils devraient réexaminer les arguments en faveur d'une installation avec l'Unité des Accords. Il a conclu ses commentaires sur cette question en proposant que l'observateur du Royaume-Uni fasse connaître la réaction du Comité permanent à son retour.

46. Sur une autre question, le Président a recherché des éclaircissements sur la proposition du groupe de travail de limiter les postes de secrétariat aux personnes des Parties contractantes à un Accord. Il a reconnu que ce serait normalement comme cela mais il a estimé que les secrétariats pourraient perdre l'occasion de recruter le candidat le plus apte pour ce travail en imposant une telle restriction. Par conséquent, il a considéré que ce principe était difficile à soutenir. Le Comité a accepté le point de vue du Président et a décidé que la proposition serait amendée afin de préciser que les annonces faites pour ces postes seraient *normalement* limitées aux Parties contractantes de chaque Accord. Le Comité a alors adopté le document tel qu'il était amendé pour qu'il soit soumis en qualité de document du Comité permanent, à la cinquième session de la Conférence des Parties.

Point 8 de l'ordre du jour: Dispositions prises pour la cinquième session de la Conférence des Parties (COP5) et les réunions connexes

Dispositions logistiques

47. Le Coordinateur a présenté le Document 8.1, en faisant remarquer que des pré-enregistrements de 41 pays avaient été reçus à ce jour pour COP5, dont 21 de Parties à la CMS. Il a précisé que les réservations d'hôtel devaient être faites le 28 février au plus tard étant donné qu'il y a une grande pénurie de chambres à Genève. Il ne pensait pas que le financement des délégués poserait un problème.

48. Il a souligné le calendrier des réunions : le Conseil scientifique le 7 avril et le 8 avril (seulement le matin) ; réunion du Comité permanent le 9 avril (demi-journée) ; COP5 les 10, 11, 14, 15 et 16 avril ; le 12 avril pourrait être utilisé pour les réunions de groupes de travail et le 13 avril serait réservé pour le colloque sur les migrations animales. En ce qui concerne ce dernier, l'Administrateur technique du Secrétariat a expliqué que la "Commission de la Sauvegarde des Espèces (SCE)" de l'UICN avait provoqué quelques difficultés budgétaires en proposant de facturer à la CMS son temps de travail pour un montant de 13 000 francs suisses. Il a fait remarquer qu'il était grand temps de l'organiser. Le Coordinateur a ajouté ses propres commentaires au sujet de l'historique de l'organisation du colloque qui avait fait l'objet de nombreux retards de la part de l'UICN. La SSC avait maintenant soumis une estimation se montant au total à 34 408 francs suisses pour ce colloque d'une journée entière, chiffre qui, bien que très inférieur à celui d'origine, apparaissait encore excessif.

49. Le Président a estimé que si les dispositions ne pouvaient pas être fixées rapidement, le colloque devrait être supprimé et remplacé par des réunions de groupes de travail ou autres activités. Les représentants de l'Europe et de l'Asie ont plaidé en faveur du maintien du colloque dans le programme, non seulement en raison de l'intérêt qu'il présente, mais aussi en raison de l'attention qu'il pourrait attirer sur la Convention.

50. Le Président a décidé de se mettre en rapport avec le Directeur général de l'UICN afin de rechercher son aide pour expédier les dispositions du colloque. Le représentant de l'Europe a proposé de consulter le Secrétariat sur une base bilatérale pour étudier les autres solutions possibles. Le Comité a estimé que ces solutions devraient être essayées mais que si on ne constatait aucun progrès le 7 février, le colloque devrait être supprimé du programme.

51. L'observateur du Royaume-Uni a fait savoir que la télévision britannique (BBC) souhaitait diffuser une série récente intitulée "Voyages incroyables", un ensemble populaire et attractif de six programmes sur les voyages de migration d'un certain nombre d'espèces. Ceux-ci pourraient être projetés soit chaque jour de la conférence, soit tous ensemble pendant la fin de semaine. Un commentateur de la BBC serait prêt à participer à cette projection pour commenter les programmes. Le Comité a bien accueilli la proposition du Royaume-Uni dans la mesure où il se chargerait lui-même des dispositions logistiques pour cette projection. Entre temps, le Président s'efforcera de rechercher l'appui du Gouvernement helvétique pour organiser une séance publique au cours de la semaine de COP5 pour diffuser peut-être un ou deux de ces films.

Proposition de budget pour la période triennale 1998-2000

52. Le Coordinateur adjoint a présenté le Document 8.2, exposant la proposition de budget du Secrétariat pour les trois années à venir. Il a indiqué que le Secrétariat ne serait pas en mesure de la diffuser dans le délai prévu de 90 jours avant la conférence étant donné la nécessité d'un examen par le Comité permanent. Cependant, il serait diffusé ensuite auprès des Parties dès que possible. Il a expliqué que le budget, tel qu'il était rédigé, représentait environ une augmentation de 10% sur la période triennale précédente en termes réels, en tenant compte de l'inflation et des variations des taux de change. Il a souligné également que les contributions des Parties avaient été artificiellement réduites à la conférence précédente et qu'il fallait en tenir compte lorsque l'on comparait le niveau des contributions d'une Partie d'une période triennale à l'autre.

53. Le représentant du Dépositaire a expliqué que ses calculs étaient différents et qu'il avait conclu que le budget du Secrétariat représentait une augmentation nettement supérieure en pourcentage. Il a suggéré que dans un climat général d'économie sur les budgets des organismes des Nations Unies, la CMS devrait s'efforcer de se conformer à cette tendance et de fixer un budget de proportion raisonnable. Le représentant des Amériques et des Caraïbes a souligné le fait que certaines contributions n'étaient pas encore payées. Une augmentation du budget était donc difficile à justifier ou à appuyer.

54. Le Président a fait écho à la réaction du Dépositaire et a ajouté que l'Australie ne pourrait accepter une augmentation dépassant 3%. Il a proposé que le Secrétariat prépare une gamme d'options comprenant respectivement une augmentation de 3%, de 8%, de 10% et comportant une évaluation d'incidence en reliant chaque projet au programme correspondant d'activités pour lesquelles chacune de ces augmentations devrait être versée. Selon lui, le danger résidait dans le fait qu'il n'y ait pas de relation entre le budget et le programme d'activités comme cela était arrivé avec la Convention sur la Diversité biologique où un niveau irréaliste de services avait été attendu d'un budget insuffisamment pourvu. Il a poursuivi en suggérant que l'examen du budget devrait être un des premiers points de l'ordre du jour de COP5 en raison de son incidence sur les points ultérieurs.

55. Cette question a encore été examinée le second jour de la réunion et le Secrétariat a été prié de préparer soit un projet de budget prévoyant une modeste augmentation en termes de pourcentage, soit une série d'options allant d'une augmentation représentant le taux d'inflation à un budget similaire à celui qui avait été présenté. Le représentant de l'Europe a suggéré qu'il serait utile d'inclure non seulement les annotations détaillées sur les chiffres relatifs aux services qui seraient fournis et lesquels de ceux-ci seraient réduits et de combien dans les projets respectifs, mais également une estimation du temps du personnel passé pour chaque service. Cette dernière mention permettrait aux Parties d'envisager la possibilité de fournir elles-mêmes certains services, peut-être à un coût inférieur.

56. Le Coordinateur a lancé un appel au Comité pour qu'il réfléchisse sur cette question et a souligné que la survie de la Convention était encore en jeu. Il a rappelé que le budget fixé par la Conférence des Parties en 1994 ne prévoyait qu'une modeste augmentation du personnel du Secrétariat, après de nombreuses années de croissance zéro, et que le présent budget ne cherchait qu'à consolider ces positions.

Propositions pour d'autres résolutions/recommandations relatives à la Conférence

57. Le Coordinateur a présenté le Document 8.3 qui contenait des propositions concernant un certain nombre de projets de résolutions pour un examen éventuel par la Conférence des Parties. La première avait trait à la co-habitation des secrétariats d'Accords ; la seconde, suggéra-t-il, pourrait approuver la nouvelle installation du Secrétariat. Le Président a reconnu que celles-ci pourraient être utiles et a proposé que les Pays-Bas et le Dépositaire rédigent une seule résolution sur la co-habitation des secrétariats avec une approbation du nouvel emplacement incluse dans le préambule.

58. Le Coordinateur a proposé une autre résolution, une révision des points d'action de la Résolution 4.4 concernant la Stratégie de la CMS et ceci serait examiné au titre du point 9.d de l'ordre du jour de la présente réunion.

Une autre résolution a été proposée au sujet de l'interprétation de certaines expressions utilisées dans la Convention. Il s'agissait de "en danger", "prise accidentelle", "conservation et gestion" et "migratoire". Le Président a déclaré que ceci concernait davantage les biologistes et que le Conseil scientifique devrait être invité à préparer une résolution sur cette question à la demande du Comité permanent. Le représentant du Dépositaire a préféré que ces questions soient examinées par des juristes se référant aux biologistes pour les définitions elles-mêmes. Les deux premières expressions avaient été en fait déjà examinées par le Conseil scientifique et une proposition serait soumise à la Conférence des Parties pour un examen approfondi par tous les intéressés.

60. Le Coordinateur a estimé qu'une résolution sur la date et le lieu de la prochaine réunion de la COP, normalement une question de routine, revêtait une toute autre signification du fait de la proximité du 20ème anniversaire de la Convention. A son avis, une recommandation séparée concernant cet anniversaire donnerait un élan particulier aux activités démontrant que la Convention est une organisation dynamique et vouée au succès.

Propositions d'amendement aux Annexes de la CMS

61. Le Coordinateur adjoint a indiqué que le Secrétariat avait reçu des propositions d'amendement de neuf Parties portant sur 41 espèces et 20 familles. Il y avait 22 propositions pour la liste de l'Annexe I et 22 pour celle de l'Annexe II : trois de ces propositions portaient sur les listes des deux Annexes. Beaucoup de ces propositions provenaient de pays hispanophones. Elles devaient être traduites en anglais, puis en français, ce qui a entraîné une assez grande quantité de travail et de frais. Il a proposé que, dans l'avenir, la Conférence des Parties envisage de réduire les coûts en demandant au Secrétariat de ne traduire les propositions d'amendement que dans la langue des pays directement concernés (puisque, par exemple, beaucoup de propositions de l'Amérique latine ne concernent pas les Etats de l'aire de répartition francophones ou anglophones).

62. Le Président a manifesté un certain embarras au sujet de cette suggestion, les délégués pouvant refuser de voter une proposition si elle n'était pas présentée dans leur propre langue. Le représentant du Dépositaire a estimé que la proposition était raisonnable mais a ajouté qu'elle devrait être décidée par la Conférence en tant que corps constitué. Il a donc été décidé que pour COP5, toutes les propositions seraient traduites dans les trois langues de travail (anglais, espagnol et français).

Point 9 de l'ordre du jour: Programme du Comité permanent à terminer avant COP5

Liste cible d'Etats non-Parties

63. Le Coordinateur adjoint a fait état du Document 9.1 sur la préparation de profils de pays ciblés pour des efforts particuliers de recrutement. Il a regretté que le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (sigle anglais : WCMC) ait pris tant de temps pour mener à bien ce travail mais il a reconnu que ceci était dû en partie au caractère détaillé des profils. Il était heureux d'ajouter que tous les profils, au nombre de 18, étaient maintenant entre les mains du Secrétariat. Il a fait savoir que la réaction du Ministre turc de l'Environnement au projet de profil préparé pour la Turquie avait été

très favorable. Un autre avait été envoyé au Brésil, qui n'avait pas encore répondu. Pour les autres, le Secrétariat devrait entreprendre une mise au point rédactionnelle avant de les diffuser. Un examen semblable devrait être également prévu pour les cartes qui étaient jointes aux profils. Le Président a exprimé des doutes quant à l'utilité de certaines de ces cartes. Le Coordinateur adjoint a expliqué que le coût bien plus élevé pour fournir des cartes plus détaillées, notamment pour les espèces migratrices d'oiseaux, était difficile à justifier. Il appartiendrait au Comité permanent d'en décider.

64. Le représentant de l'Europe a demandé un exemplaire préliminaire du profil pour la Fédération de Russie en raison de la préparation par son Ministère d'une évaluation des conséquences de l'adhésion de ce pays à l'AEWA et à la CMS. Le Coordinateur adjoint a déclaré que ce profil aurait priorité dans l'examen ainsi que celui de la Malaisie lesquels présentent la même urgence.

65. Le Coordinateur adjoint a proposé que les profils soient publiés si possible en un seul volume après COP5 afin d'obtenir le maximum de l'investissement qui avait été fait. Le Président a pensé que c'était une bonne idée mais a souligné le fait que, bien que les rapports pourraient être utilisés après une mise au point du Secrétariat dans des négociations individuelles avec les pays, toute publication devrait être examinée soigneusement par le Comité permanent. Le représentant des Amériques et des Caraïbes a estimé qu'une discussion avec les pays eux-mêmes, suivie d'un réexamen par le Comité permanent, était la meilleure solution à adopter.

Directives sur l'harmonisation des Accords

66. Le Coordinateur a présenté brièvement le Document 9b, notant qu'il était personnellement satisfait du projet définitif qui avait été préparé par le Centre de droit de l'environnement de l'UICN. Après un débat sur la façon de procéder, le Comité permanent a fait connaître son avis au Secrétariat comme suit : le projet devrait être traduit en espagnol et en français, distribué à tous les correspondants de la CMS pour commentaires, examiné sur la base des commentaires reçus et soumis à la Conférence des Parties en avril.

Amendement du règlement intérieur de la COP

67. M. Eric Blencowe, fonctionnaire du Secrétariat chargé des projets spéciaux, a présenté le Document 9.3 et a rappelé que, pendant la réunion précédente du Comité, des préoccupations avaient été exprimées au sujet de la disposition qui demandait la suppression des droits de vote des Parties qui avaient trois ou quatre ans de retard dans le versement de leurs contributions. Il a ajouté que cette proposition avait été explicitement incluse dans la Résolution 4.4 de la COP4. En examinant plus avant la question, il était en mesure de dire que, bien que la CITES n'ait pas de telles dispositions, les règlements financiers de la Commission baleinière internationale (CBI) comportaient une stipulation comparable. Le Coordinateur adjoint a poursuivi en disant que la règle, telle qu'elle était rédigée, pourrait avoir une incidence sur les droits de vote de 11 Parties (10 de l'Afrique et une de l'Amérique centrale) actuellement en retard.

68. Le Président a trouvé que le nouveau règlement intérieur était très satisfaisant bien qu'il eu préféré remplacer certaines expressions de genre neutre par "they" et "their" dans la version anglaise des textes. Le représentant de l'Europe a proposé que les règles soient examinées à l'ouverture de la COP5 étant donné qu'elles étaient essentielles au déroulement satisfaisant de la conférence. Le Président a estimé que le règlement serait probablement accepté pour la COP6 mais que la disposition concernant la suppression des droits de vote ne serait probablement pas appliquée à la COP5 étant donné le manque de temps pour agir sur l'esprit du règlement.

69. Le représentant des Amériques et des Caraïbes a estimé qu'il y avait des obligations et des droits dans le fait de participer à la COP et il n'était pas sûr que le document serait approuvé dans sa forme actuelle. Il a indiqué qu'il y avait beaucoup de Parties qui n'avaient pas versé leurs contributions et que le règlement devrait être assez souple pour s'accommoder de cela. Le Coordinateur a ajouté que la question devrait être perçue dans le contexte consistant à essayer d'attirer de nouvelles Parties dont beaucoup

pourraient être découragées par l'insertion d'une telle disposition.

Révision/mise à jour de la *Stratégie pour le futur développement de la Convention*

70. Le Coordinateur a présenté le Document 9.4 et a expliqué que le Secrétariat n'avait pas été en mesure de mettre à jour la Stratégie, comme cela avait été prévu, étant donné qu'elle nécessitait un examen approfondi. A la place, le Secrétariat mettait au point un document plus focalisé et le document dont le Comité avait été saisi reflétait l'état actuel de son avancement. Des commentaires de la part du Comité seraient les bienvenus afin de déterminer si la voie suivie était la meilleure. Le Coordinateur adjoint a ajouté qu'il pouvait y avoir d'autres points d'action à inclure et que le Secrétariat préparerait également un rapport d'activités sur la période triennale pour la COP. Lus conjointement, ces documents auraient un contenu similaire à celui de la Stratégie.

71. Le Président, approuvant une suggestion émanant du représentant du Dépositaire, a estimé que le Comité devrait faire ses commentaires (sur la version anglaise disponible) en écrivant au Secrétariat au cours des trois semaines à venir. Le Secrétariat devrait ensuite continuer à préparer le document pour la COP5, en tenant compte des commentaires du Comité. Il a insisté sur le fait que le document ne pouvait pas être présenté comme émanant du Comité permanent sans un examen de la version définitive. Le représentant de l'Europe a regretté qu'il n'ait pas été possible de mettre à jour jusqu'à présent la Stratégie et a exprimé l'espoir que ce fait serait mentionné dans une note sur le document avec l'engagement de réaliser cette mise à jour avant la COP6. Le Président a donné son aval à la façon de faire du Secrétariat ajoutant qu'il appartenait à la Conférence des Parties de décider de donner la suite qui convenait.

72. Le Coordinateur a appelé l'attention du Comité sur le Point d'Action 1 concernant l'intégration de rapports sur la Convention et ses Accords avec ceux qui étaient nécessaires au titre de la Convention sur la Diversité biologique afin d'éviter des doubles emplois. Cependant, cette tâche devrait être effectuée dans le cadre d'une consultation, le Secrétariat n'ayant pas le temps et pas assez d'expérience pour traiter ce genre de question. Le Président a estimé que ceci devait être examiné par la COP5. Il était certainement excellent de soumettre un seul rapport sur des activités dans le domaine de tous les accords internationaux sur l'environnement. Cela contribuerait également à mettre en valeur le profil de la CMS qui serait plus largement perçue et placée dans le contexte d'autres instruments internationaux.

73. Le Coordinateur s'est également référé au Point d'Action 12 concernant l'examen de rapports de Parties par des organisations tiers. Différentes opinions ont été exprimées au sein du Comité sur cette question, la majorité tendant à approuver la proposition qui avait été avancée.

Point 10 de l'ordre du jour : Questions du Conseil scientifique concernant les travaux du Comité permanent

74. Le Coordinateur a fait savoir que le Dr. Devillers, Président du Comité scientifique, n'était pas en mesure de participer à la réunion. En son absence, le fonctionnaire technique du Secrétariat a expliqué que le Conseil scientifique avait décidé d'examiner les Annexes de la CMS en deux phases : d'abord les taxons qui avaient été précédemment traités sous une certaine forme au titre de la Convention et ensuite les taxons qui n'avaient pas encore été examinés par la CMS. Le Président du Conseil scientifique avait été en contact avec le WCMC afin de rechercher son aide pour examiner l'Annexe I et la première phase devrait commencer bientôt dans le cadre d'un contrat avec cette organisation.

75. Comme cela avait été établi au cours de la sixième réunion du Conseil scientifique, le Dr. Devillers estimait que les actions concertées (telles le soutien catalytique à des projets bien conçus) et l'organisation d'ateliers bien précis, en particulier pour les espèces de l'Annexe I, étaient parmi les méthodes pour démontrer l'efficacité de la Convention et pour attirer de nouvelles Parties. Diverses activités avaient été élaborées conjointement avec les Parties intéressées et/ou les Conseillers scientifiques. Des projets et autres activités concernant les mammifères sahélo-sahariens, l'outarde houbara, l'ouette à tête rousse, la grue de Sibérie, l'albatros, les cétacés, le courlis à bec grêle, la tortue marine et les espèces néo-tropicales étaient en cours, à l'examen ou terminés. (Voir également le

paragraphe 25 ci-dessus)

Point 11 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent

76. Le Président a indiqué qu'il avait déjà été prévu que la prochaine réunion du Comité aurait lieu le 9 avril à une heure qui serait communiquée par le Secrétariat. Si la réunion devait empiéter sur l'heure du déjeuner, il demanderait au Secrétariat de prévoir un léger repas afin d'utiliser le temps au maximum.

Point 12 de l'ordre du jour: Divers

Directives pour l'acceptation de contributions financières

77. Le Coordinateur a présenté les directives contenues dans le Document 11. Le Représentant de l'Europe a demandé si les contributions volontaires seraient soumises à la commission administrative de 13% levée par le PNUE. Il s'est également interrogé sur certaines expressions employées dans le règlement. Le Président a expliqué qu'elles n'étaient que des directives et que, de toute façon, le Comité permanent procéderait à l'examen de chacune des applications.

78. Le Coordinateur a expliqué que, à son avis, les contributions financières volontaires additionnelles seraient soumises à la commission administrative de 13% et qu'il n'y avait rien à faire pour l'éviter. Il y a eu une longue discussion entre les secrétariats de la Convention et le PNUE qui avait promis de soulever le problème avec le Secrétaire général des Nations Unies. Cependant, à ce jour, aucune réponse précise n'avait été reçue. Le représentant du Dépositaire a confirmé le point de vue du Coordinateur et a déclaré que, pour cette raison, il ne pouvait appuyer la création d'un Fonds d'affectation spéciale séparé et parallèle qui avait été suggéré par le Président. Le Dépositaire a également proposé que, pour des raisons de cohérence, le mot "volontaires" figure aux alinéas 4.2 et 4.4 de la même manière qu'à l'alinéa 4.1.

79. Le Président a précisé qu'il appartenait au Comité plutôt qu'à la Conférence des Parties de prendre des décisions sur les directives, bien que la COP soit priée de donner son aval à la décision du Comité. Le Comité a alors approuvé le document tel qu'il était amendé.

Rôle des ONG dans la CMS

80. Le Coordinateur avait fait antérieurement état de l'heureuse conclusion de négociations sur le Mémoire d'Accord avec l'UICN/ELC. Il a ajouté que "Wetlands International" serait une organisation clé dans l'élaboration et l'application à venir de projets concernant l'AEWA. La "*International Crane Foundation*" jouait un rôle central dans le Mémoire d'Accord sur la grue de Sibérie. Il a espéré que, au moins pour le courlis à bec grêle, on pourrait faire appel à l'aide de "BirdLife International". Il y a eu coopération avec l'IUCN/SSC pour la tenue d'un atelier sur l'outarde houbara à Oman en janvier 1996. La réunion internationale des ONG prévue par la COP4 n'avait pas été possible mais le Secrétariat reprendrait ce problème après la COP5. Il s'est inquiété du manque d'intérêt du Fonds mondial pour la nature-International et de l'UICN à l'égard de la CMS contrairement à celui qui est manifesté à l'égard de la Convention sur la Diversité biologique et d'autres instruments. Il a espéré qu'au prochain congrès mondial sur la conservation de l'UICN les Parties à la CMS encourageraient ces deux ONG à participer aux activités de la CMS.

Point 13 de l'ordre du jour: Autres questions

81. Le Coordinateur a suggéré qu'un groupe de travail à composition non limitée soit réuni pour examiner et développer des idées pour le vingtième anniversaire de la CMS en 1999. Le Président a approuvé cette suggestion et proposé que les membres du Comité permanent, y compris les membres du Comité nouvellement élus à la COP5, soient en mesure de confier cette tâche à un organe plus petit qui pourrait être présidé par le Royaume-Uni.

82. Le représentant de l'Europe avait eu des contacts officieux avec le Secrétariat sur cette question et

avait espéré que la coïncidence de la première réunion des Parties à l'AEWA et le vingtième anniversaire de la CMS apporterait un dynamisme à d'heureuses célébrations. La première réunion des Parties à l'AEWA bénéficierait d'une large publicité aux Pays-Bas.

Clôture de la réunion

83. N'ayant plus d'autres questions à aborder, le Président a remercié le Gouvernement hôte de son hospitalité et des excellentes dispositions prises pour la réunion y compris l'interprétation qui avait grandement facilité les débats de la réunion. Il a remercié tous les participants et le Secrétariat pour leur contribution et leur soutien précieux, et il a clôturé la réunion à 12 heures 10.

Annexe 1

15ème Réunion du Comité permanent de la CMS Bonn, Allemagne, 23-24 janvier 1997

LISTE DES PARTICIPANTS

Président:

Australie (Océanie)

Dr. Peter Bridgewater

Vice-Président:

Panama (Amériques et Caraïbes)

Lic. Erasmo Vallester

Membres:

Pays-Bas (Europe)

Dr. Gérard Boere

Arabie Saoudite (Asie)

M. Hany Tatwany

Allemagne (Dépositaire)

M. Gerhard Adams

Mme Astrid Thyssen

Observateurs:

République tchèque

Dr. Petr Švec

Union Européenne

M. Richard Geiser (part time)

Royaume-Uni

M. Ian Muchmore

Zaïre

M. Tshinga Ahuka

Secrétariat PNUE/CMS:

M. Arnulf Müller-Helmbrecht
M. Douglas Hykle
M. Pablo Canevari
Dr. Eugeniusz Nowak
M. Eric Blencowe

15ème Réunion du Comité permanent de la CMS Bonn, Allemagne, 23-24 janvier 1997

ORDRE DU JOUR

1. Remarques liminaires du Président et du Secrétariat
2. Adoption de l'ordre du jour, programme de travail et règlement intérieur
3. Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions:
 - a) Recrutement de nouvelles Parties
 - b) Situation des effectifs du Secrétariat PNUE/CMS
 - c) Discussions en cours sur la relocalisation du Secrétariat à l'intérieur de Bonn
 - d) Mise à jour des Accords CMS (AEWA, ACCOBAMS, ASCOBANS, chauves-souris d'Europe, grue de Sibérie, courlis à bec grêle, outarde Houbara etc.)
 - e) Consultations pour favoriser la conservation des espèces migratrices (élaboration d'Accords, financement des activités liées à la conservation et à la recherche, ateliers de travail etc.)
 - f) Liens entre la CMS et d'autres conventions pertinentes, liens avec des organisations non-gouvernementales
4. Correction des textes officiels de la Convention / préparation de copies certifiées: rapport du Dépositaire
5. Promotion de la CMS, y compris les Accords, par le Comité permanent à l'échelle régionale (cf. Résolution 4.4 / Action 23): rapports des membres du Comité permanent
6. Examen de l'état des contributions au Fonds d'affectation spécial de la CMS, budget de la CMS et ressources
7. Co-habitation des Secrétariats assurés au titre d'un Accord (Résolution 4.4 / Action 18)
8. Dispositions concernant la cinquième réunion de la Conférence des Parties (COP5) et des réunions associées
 - a) Dispositions logistiques
 - b) Proposition budgétaire pour la période triennale 1998-2000
 - c) Propositions pour les résolutions et recommandations
 - d) Propositions d'amendements aux Annexes de la CMS
9. Programme du Comité permanent qui devra être achevé avant COP5 (points particuliers):
 - a) Mise au point d'une liste ciblée des Etats non-Parties sur lesquels doivent porter les efforts de recrutement (Résolution 4.4 / Action 2)
 - b) Directives sur l'harmonisation des Accords (Résolution 4.3)
 - c) Amendement du règlement intérieur de la COP (Résolution 4.4 / Action 20)
 - d) Révision / mise à jour de la *Stratégie pour le développement futur de la Convention* (Résolution 4.4)
10. Questions du Comité Scientifique concernant les travaux du Comité permanent
11. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent
12. Divers
 - a) Directives relatives à l'acceptation de contributions financières
 - b) Rôle des ONGs dans la CMS (Résolution 4.4 / Action 25)
13. Autres questions

**15ème Réunion du Comité permanent de la CMS
Bonn, Allemagne, 23-24 janvier 1997**

LISTE DES DOCUMENTS

- | | |
|----------|--|
| Doc. 1 | Ordre du jour provisoire |
| Doc. 2 | Calendrier provisoire |
| Doc. 3 | Liste de documents |
| Doc. 4 | Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions |
| Doc. 5 | Promotion de la CMS par le Comité permanent |
| Doc. 6 | Examen de l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CMS, budget de la CMS et ressources |
| Doc. 7 | Colocation des Secrétariats assurés au titre d'un Accord |
| Doc. 8.1 | Dispositions logistiques concernant la cinquième réunion de la Conférence des Parties (COP5) et des réunions associées |
| Doc. 8.2 | Proposition budgétaire pour la période triennale 1998-2000 |
| Doc. 8.3 | Propositions pour les résolutions et recommandations |
| Doc. 8.4 | Propositions d'amendements aux Annexes de la CMS |
| Doc. 9.1 | Liste ciblée des Etats non-Parties |
| Doc. 9.2 | Directives sur l'harmonisation des Accords |
| Doc. 9.3 | Amendement du règlement intérieur de la COP |
| Doc. 9.4 | Révision / mise à jour de la <i>Stratégie pour le développement futur de la Convention</i> |
| Doc. 10 | Questions du Comité Scientifique concernant les travaux du Comité permanent |
| Doc. 11 | Directives relatives à l'acceptation de contributions financières |
| | |
| Inf. 1 | Rapport de la 14ème réunion du Comité permanent (Bonn, feb-mars 1996) |
| Inf. 2 | Rapport du sixième réunion du Conseil scientifique (novembre 1995) |
| Inf. 3 | Règlement intérieur du Comité permanent |
| Inf. 4 | Fiches-résumés des Accords existants |
| Inf. 5 | Liste des Points focaux de CMS |
| Inf. 6 | Liste des Conseillers scientifiques de CMS |
| Inf. 7 | A Guide to CMS |
| Inf. 8 | List of Common Names, CMS Appendices I and II |